

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

\*\*\*\*\*

Séance du 25 Mai 2021 à 09h00  
Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles - Plages  
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports  
Monsieur PICOCHÉ, Représentant des Usagers du port  
Monsieur GAVIN, Représentant des Usagers du port  
Monsieur THEVENIN, Représentant des Usagers du port  
Monsieur HENRY, Représentant les services Nautiques  
Monsieur CHOPPE, Représentant des associations sportives et touristiques

### **Etaient invités :**

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué aux Ports, Plages et Iles  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche plaisance  
Madame COLL, représentante de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement  
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Madame CADIOU, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports

### **Etaient excusés :**

Monsieur SALSOU, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var  
Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint

*Envoi des Convocations par mail le 7 Mai 2021*

*Envoi des Documents par mail le 17 Mai 2021*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Bilan d'Activité – Année 2020
3. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h10 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 30 MARS 2021.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 30 MARS 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

**VOTE :**        **POUR : UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

**QUESTION2- BILAN D'ACTIVITE – EXERCICE 2020 (Eléments figurant au bilan d'activité transmis aux membres du Conseil Portuaire)**

M.BRUNEL explique que l'arrêté préfectoral du 5 janvier 1984 modifié par arrêtés des 5 juillet 1984, 4 mars 1998 et 10 juin 1999, a porté transfert de compétence en matière de ports maritimes :

- Au département du Var pour les ports de commerce et de pêche,
- Aux communes du Var pour les ports affectés à la plaisance.

Dans ce cadre réglementaire, les ports d'Hyères ont été transférés à la Commune d'Hyères. La régie du Port de La Capte a été créée par délibération n°10 du 17/12/2010.

**Administration :**

Le Conseil Portuaire et le Conseil d'Exploitation se sont réunis 3 fois et ont examiné 21 projets. Le CLUPP s'est réuni 1 fois en novembre 2020 et a renouvelé les membres représentant les usagers au Conseil Portuaire.

Le personnel permanent représente 0,5 agent.

Une partie du personnel du port Saint-Pierre est mise à disposition et le personnel saisonnier représente 1 mois.

## Le port public :

Le port compte 480 ml de quais et appontements et 193 postes d'amarrage :

- 79 postes « abonnés » (41%) représentant 85 027 € de recettes
- 58 postes « passagers » (30%) représentant 174 081 €

En 2020, 4 postes « Abonné » ont été attribués (liste d'attente).

## Finance :

La gestion comptable représente le traitement de 544 pièces.

Le délai moyen de paiement est de 20 jours / délai légal de 30 jours.

Les encaissements s'effectuent en majorité au moyen d'une régie de recettes. Les moyens de paiement ont été de 78% par chèque, 12% par CB, 9% par virement et 1% en numéraire.

## **Chiffres clés :**

- Chiffre d'affaires de 261 K€ (-0.47%)
- Charges générales : 69 K€ (+10%)
- Masse salariale : 36 K€
- Charges fiscales : 30 K€
- L'impôt sur le bénéficiaire s'élève à moins de 500€
- Résultat net global fin 2020 : 98 975 €
- Le capital restant dû est de 256 K€. 8 contrats dont 6 à taux fixe.
- La capacité de désendettement est de 1.74 années
- L'équipement réalisé est de 67 K€ dont, entre autre, 15 K€ de maîtrise d'œuvre pour la digue, 16K€ d'études et de déclaration pour la digue et 31K€ pour le recalibrage.

M.SANGUIGNOL précise qu'une prospective a été faite sur le coût prévisionnel représenté par l'emprunt en termes d'annuités. Une fois la 1<sup>ère</sup> année passée (recettes des nouvelles places créées pas encore encaissées), la capacité de désendettement représentera 8.32 années. M.BRUNEL précise que l'offre de prêt de l'année dernière était à 0.47% à taux fixe. Mme CADIOU confirme à M.PICOCHÉ que c'est un amortissement lourd sur 30 ans.

M.PICOCHÉ précise que tout ayant déjà été vu dans les précédents conseils, les informations sont donc connues. M.SANGUIGNOL rappelle qu'il y a obligation de se réunir tous les 3 mois. M.BRUNEL résume ce bilan d'activité comme la synthèse de l'année écoulée.

M.PICOCHÉ n'a eu aucune demande d'intervention des différents membres. Il précise que la transmission des documents est satisfaisante, le port bien géré et le personnel sympathique. Sur le fonctionnement normal du port, il n'y a rien à dire.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE:        POUR : UNANIMITE**

\*\*\*\*\*



## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1<sup>ère</sup> question :**

M. SANGUIGNOL présente l'avancement du dossier de la digue de La CAPTE.

Le dossier a été confié à la commande publique de la ville. Une réunion a été organisée la semaine dernière pour étudier les points nécessaires à la rédaction des différentes pièces.

L'avis de publicité devrait sortir dans le courant du mois de Juin. Le délai de parution étant d'un mois, il serait envisageable que la commission d'ouverture des offres se réunisse fin d'Août. L'objectif est de démarrer les travaux à l'automne tout en laissant un certain délai à l'entreprise choisie pour commander les blocs de pierre dans les carrières.

En s'appuyant sur une vue du port projetée à l'écran, M.SANGUIGNOL détaille l'arrivée sur le chantier des camions qui se présenteront par l'arrière de la plage puis rouleront sur la digue pour mettre en œuvre les matériaux et les enrochements. L'idée est de commencer par la partie éloignée de la digue actuelle en recomposant le noyau de la nouvelle digue puis de reculer au fur et à mesure en remettant la carapace et en réalisant un voile béton , côté quai, qui viendra supporter le platage des futurs postes d'amarrage. Cela devrait durer environ 5 mois.

Pour les usagers qui souhaiteraient avoir la possibilité de sortir en mer et pour ceux qui sont le long de l'actuelle digue, ils pourront être accueillis au Port St Pierre en nombre raisonnable. Il faudra aussi probablement déplacer la moitié des usagers du côté nord car il faudra faire un peu de curage qui nécessitera de remonter les chaines-mères/filles.

L'idée qui sera soumise aux usagers sera «d'enfermer» les bateaux du bassin principal en bloquant le passage avec des blocs prélevés sur les contreforts de la digue ouest. Les usagers accepteront donc de ne pas utiliser leur bateau pendant quelques mois qui seront ainsi protégés. Un recensement sera effectué par le maitre de port pendant l'été à cette fin. Cette fermeture est intéressante car elle limitera d'éventuels surcoûts puisque les roches sont sur place et seront réutilisées pour la nouvelle digue.

La digue ouest étant largement dimensionnée, en retirant une lignée de blocs, des places de parking supplémentaires pourront être ainsi créées sans fragiliser l'ouvrage.

M.PICOCHÉ s'interroge sur le planning qui l'inquiète. Si la publicité n'est pas lancée en Juin, les travaux seront décalés. M.SANGUIGNOL assure que la publicité sera faite en Juin et que tous les services sont extrêmement sensibilisés au calendrier impératif, ce que confirme M.BRUNEL.

M.SANGUIGNOL précise que dans l'appel d'offre, une attention particulière est portée sur le détail de l'organisation de chaque candidat. Un planning prévisionnel est demandé avec des explications détaillées sur la manière envisagée de tenir les délais annoncés. M.PICOCHÉ intervient pour expliquer que le montant des pénalités de retard peut-être dissuasif.

M.MAZZELLA ajoute que les conditions météorologiques sont un facteur aggravant. M.SANGUIGNOL rappelle qu'il y a des critères qui permettent de définir à partir de quand on est en intempéries (vitesse du vent etc..). On les comptabilise et, à la fin, ces jours d'intempéries sont déduits du planning effectué.

M.PICOCHÉ estime que la période estivale est importante nécessitant de bien l'appréhender au regard des recettes générées.

M.SANGUIGNOL explique qu'il y a plusieurs entreprises sur ce créneau car il y a peu de création de port aujourd'hui. Il est primordial de tenir la date de départ d'Octobre pour finir en Mars ou Avril. M.GAVIN insiste sur le glissement des délais qui entraînerait des soucis pour les usagers voulant sortir en mer.

M.CHOPPE demande si le port sera fermé tout le temps des travaux. M.SANGUIGNOL répond qu'à mi- chantier, le bassin intérieur du port sera ouvert car il sera protégé des effets de houle. On peut penser que le port sera donc fermé environ 2 mois ½.

M.SANGUIGNOL explique que la construction de la digue se fera en 2 étapes :

- une équipe fera le noyau de la digue au fur et à mesure en reculant,
- une autre équipe fera la carapace sur le noyau précédemment fait.

## **2<sup>ème</sup> question :**

M.PICOCHÉ demande si une grue de halage pourrait intervenir pour sortir des bateaux en cas d'urgence car la cale est difficilement utilisable. Il explique que dans la descente de la cale de mise à l'eau, un seuil important -comme une marche- s'est constituée entraînant un risque de bascule de la remorque.

M.CHOPPE, utilisateur régulier de cette cale, complète en expliquant que si la remorque descend trop dans l'eau, ses roues risquent de tomber dans le « trou » créé par l'érosion sur cette cale qui est d'origine. M.SANGUIGNOL propose que le seuil soit matérialisé par 2 potelets sur le côté signalant le niveau de recul à ne pas dépasser.

M.THEVENIN rappelle qu'historiquement le problème de la cale est bien connu et qu'elle a été fermée au public pour cette raison. Il avait été décidé à l'époque que cela n'était pas rentable de faire les travaux de rénovation. L'usage de la cale pour les usagers du port exclusivement est une concession faite à sa fermeture. M.BRUNEL la qualifie « d'autorisation dérogatoire ».

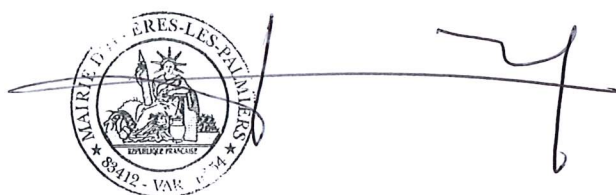
M.BERNARDI précise qu'il y a énormément de gens qui utilisent cette cale malgré tout.

M.SANGUIGNOL va faire intervenir les services techniques du port pour marquer physiquement la limite au-delà de laquelle les roues ne doivent pas être engagées. Il peut être envisagé de placer un petit bois rouge de quelques centimètres pour servir d'arrêt. Ce problème de sécurité va être étudié.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port de LA CAPTE à 09h45.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL